

**DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE LA CDAC**  
**du 31 mai 2017**  
**Salle Proust**

**Dossier n° 2017-12 : 9 h 00** : demande de PC/AEC déposée par la SNC Lild, concernant la création d'un magasin Lidl, d'une surface de vente de 1 286 m2 à Luneray

- le maire de Luneray, commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président de la communauté de communes Terroir de Caux dont est membre la commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président du pôle d'équilibre territorial (PETR) pays-dieppois - terroir de caux chargé du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est située la commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président du conseil départemental, ou son représentant ;
- le président du conseil régional, ou son représentant ;
- madame Blandine LEFEBVRE, maire de Saint-Nicolas-d'Aliermont ou monsieur Sylvain BULARD, maire de Blacqueville ou monsieur Alain BAZILLE, maire de Thérouldeville, représentant les maires au niveau départemental ;
- monsieur Pascal LECOURT, vice-président de l'agglomération Fécamp Caux littoral ou monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, vice-président de la communauté de l'agglomération havraise, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- madame Danièle CALLE (UFC Que Choisir) ou monsieur Philippe SCHAPMAN (UFC Que Choisir) et monsieur Hubert GUILBERT (Indécosa-CGT) ou madame Catherine MARC, personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs ;
- monsieur Olivier GOSSELIN (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) ou madame Isabelle VALTIER (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) et monsieur Badredine DADCI (Horizon Normandie nature environnement), personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

**Dossier n° 2017-13 : 10 h 00** : demande d'autorisation commerciale déposée par la SCI Antoine concernant l'extension d'un ensemble commercial à Neufchâtel-en-Bray, par la création d'un magasin « Zeeman », d'une surface de vente de 235 m2.

- le maire de Neufchâtel-en-Bray, commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président de la communauté de communes du pays Bray/Eawy dont est membre la commune d'implantation, ou son représentant ;
- monsieur Daniel BUQUET, désigné par le comité syndical du pôle d'équilibre territorial et rural du pays de Bray chargé du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est située la commune d'implantation ;
- le président du conseil départemental, ou son représentant ;
- le président du conseil régional, ou son représentant ;
- madame Blandine LEFEBVRE, maire de Saint-Nicolas-d'Aliermont ou monsieur Sylvain BULARD, maire de Blacqueville ou monsieur Alain BAZILLE, maire de Thérouldeville, représentant les maires au niveau départemental ;
- monsieur Pascal LECOURT, vice-président de l'agglomération Fécamp Caux littoral ou monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, vice-président de la communauté de l'agglomération havraise, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- madame Danièle CALLE (UFC Que Choisir) ou monsieur Philippe SCHAPMAN (UFC Que Choisir) et monsieur Hubert GUILBERT (Indécosa-CGT) ou madame Catherine

MARC, personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs ;

- monsieur Olivier GOSSELIN (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) ou madame Isabelle VALTIER (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) et monsieur Badredine DADCI (Horizon Normandie nature environnement), personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

**Dossier n° 2017-14 : 11 h 00** : demande d'autorisation déposée par la Société « Philippe Marcotte Lotisseur » concernant la création d'un magasin « JMT », d'une surface de vente de 330 m<sup>2</sup> à Neufchâtel-en-Bray.

- le maire de Neufchâtel-en-Bray, commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président de la communauté de communes du pays Bray/Eawy dont est membre la commune d'implantation, ou son représentant ;
- monsieur Daniel BUQUET, désigné par le comité syndical du pôle d'équilibre territorial et rural du pays de Bray chargé du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est située la commune d'implantation ;
- le président du conseil départemental, ou son représentant ;
- le président du conseil régional, ou son représentant ;
- madame Blandine LEFEBVRE, maire de Saint-Nicolas-d'Aliermont ou monsieur Sylvain BULARD, maire de Blacqueville ou monsieur Alain BAZILLE, maire de Thérouldeville, représentant les maires au niveau départemental ;
- monsieur Pascal LECOURT, vice-président de l'agglomération Fécamp Caux littoral ou monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, vice-président de la communauté de l'agglomération havraise, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- madame Danièle CALLE (UFC Que Choisir) ou monsieur Philippe SCHAPMAN (UFC Que Choisir) et monsieur Hubert GUILBERT (Indécosa-CGT) ou madame Catherine MARC, personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs ;
- monsieur Olivier GOSSELIN (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) ou madame Isabelle VALTIER (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) et monsieur Badredine DADCI (Horizon Normandie nature environnement), personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.